

Compte Rendu Conseil Municipal du 23 août 2021

Absents avec procuration : Battail Dalloni Jeremy, Dalbera Prescillia

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 12 avril 2021

Monsieur le maire nous rappelle la tempête Alex, en ce qui concerne les dégâts matériels sur notre commune nous attendons toujours la réunion d'information promise par Monsieur le maire le 12 avril dernier...

Bref rappel des manifestations de l'été perturbées par la Covid 19 en oubliant bien sûr le concours du 15 août organisé par l'association Lantosque Autrement.

Questions diverses :

Les élus d'opposition ont demandé au Maire, par courrier le 3 août dernier, l'état des décisions et les arrêtés pris depuis son élection comme le prévoit le CGCT. Monsieur le Maire nous promet une réponse début septembre lors du prochain conseil municipal. Nous ne manquerons pas de le lui rappeler.

1- Transfert de la compétence d'archéologie préventive vers la Métropole et modification des statuts :

La commune n'a pas les moyens de faire des recherches d'archéologie préventive, ce service éventuel sera confié à la Métropole.

Vote : à l'unanimité

2- Renouvellement d'une concession :

Renouvellement d'une concession pour 3 ans, attribuée à Monsieur Robert Mogavero pour un terrain de 100 mètres carrés situé aux Granges de la Brasque.

Le loyer initial de 40 euros par an est revu après quelques discussions de principe à 80 euros par an.

Vote : 1 abstention, 12 pour

3- ONF demande d'aide bois mitraillé :

Il s'agit d'une demande d'aide au département pour 400 mètres cube soit 2640 euros

Vote : à l'unanimité

4- Acquisition de terrain :

Il s'agit d'un terrain de 3600 mètres carrés situé à Gorblaou contigu aux parcelles communales appartenant à Monsieur Robini Alain pour une valeur de 8000 euros

Vote : à l'unanimité

5- Rénovation du bâtiment communal « Mairie » :

Monsieur le maire demande l'autorisation pour le lancement de l'étude de rénovation de ce bâtiment.

L'ensemble du conseil est favorable à la rénovation de ce bâtiment cependant nous trouvons curieux qu'il n'y ait pas un débat sur l'affectation de ce bâtiment et l'éventuel déplacement de la Mairie sur un autre lieu.

Les élus de Lantosque Autrement souhaitent quand même en débattre bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour. Nous proposons le déplacement à l'ancienne école à l'entrée du village.

Monsieur le maire nous répond :

L'ancienne école est en zone rouge, nous lui répondons que plus de 100 élèves sont restés pendant des années sur ce lieu sans que cela pose problème.

Il se dit très préoccupé par l'état du lit du Riou et craint un problème de glissement de terrain et un débordement du Riou au lieu dit « La Source »

Nous sommes d'accord avec lui et il nous semble prioritaire de régler ce problème et de sécuriser le cours du Riou. Toutes les maisons de la descente de la Source ainsi que tous les aménagements du bas du village sont concernés si le Riou sort de son lit dans le virage de la Source. L'ouvrage hydraulique construit après l'inondation de 1993 ne servirait plus à rien.

Ensuite il nous dit que le bâtiment serait trop petit pour accueillir une nouvelle Mairie !

Nous lui demandons d'avoir un débat sur le positionnement de la Mairie et de créer une commission de travail sur ce projet afin de réfléchir aux alternatives et aux aménagements nécessaires. Pas de réponse négative ou positive.

Nous comprenons une fois de plus (voir compte rendu du dernier conseil en date du 12 avril) que Monsieur le maire, après avoir proposé en 2014 une nouvelle Mairie sur le forum Ely Roubaudi, veut la conserver dans ce bâtiment. La question n'est pas posée clairement au conseil municipal. Notre position reste l'aménagement de l'entrée du village avec déplacement de la Mairie à l'ancienne école après sécurisation du Riou. Nous pourrions utiliser le bâtiment « Mairie » rénové pour d'autres usages, par exemple la réalisation d'appartements aménagés pour les séniors.

Vote à l'unanimité pour lancer cette étude de rénovation du bâtiment Mairie : structure, toiture, façade, huisseries.

L'aménagement intérieur sera à étudier ultérieurement par un architecte.

6- Approbation des dénominations des voies :

Présentation du projet étudié par Maryse Thaon et Philippe Thaon sur l'ensemble de la commune.

Travail complexe avec 113 désignations différentes des noms des voies, leur début et leur fin.

Cela permettra de codifier toutes les adresses selon les normes en vigueur.

Approbation pour transmission aux services de la Métropole.

Vote : à l'unanimité

Alain Martel le 25 août 2021